



Communauté de Communes

Des Trois Forêts

4, route de Châtillon
52120 CHATEAUVILLAIN

Tél : 03 25 01 38 53

**PROCES VERBAL SOMMAIRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU : 08 JUIN 2021**

Date de Convocation : 27/05/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Sous la présidence de : Yvette ROSSIGNEUX

Secrétaire de séance : Patrice CLOSS

❖ **Désignation du secrétaire de séance** : Patrice CLOSS → à l'unanimité 33

❖ **Approbation compte rendu conseil communautaire 13/04/21** → à l'unanimité 33

❖ **Décisions de la Présidente** : → à l'unanimité 33

TAD N°2 Prorogation du marché jusqu'au 31-05-21 à titre exceptionnel	.11-2021	28/04/2021	TAD N°2
Achat de 6 panneaux signalétiques CC3F Arches fleuries 668 € HT soit 801,60 € TTC	.12-2021	17/05/2021	Général
TAD N°2 Prorogation du marché jusqu'au 20-06-21 à titre exceptionnel – Annule et remplace la décision n°11-2021	.13-2021	31/05/2021	TAD N°2
Remboursement partiel des frais téléphoniques aux agents du service technique – VICENTE J-C : 10€ TTC/mois	.14-2021	03/06/2021	Brigade
Remboursement partiel des frais téléphoniques aux agents du service technique – SEDILLE J : 10€ TTC/mois	.15-2021	03/06/2021	Brigade

❖ **DIA prises par la Présidente** : aucune préemption → à l'unanimité 33

Communes	Adresse du bien	Sect°	N° parcelle	Type	Superficie	Date Décision
BRICON	Impasse des vergers "village"	D	111	bâti	00ha02a81ca	19/04/2021
ARC-EN-BARROIS	rue Abel Poulain	AH	64	bâti	00ha06a46ca	20/05/2021
ARC-EN-BARROIS	village	AH AH	22 27	non bâti	00ha04a11ca 00ha00a62ca	25/05/2021
ARC-EN-BARROIS	les champs coqs	ZO	39	non bâti	00ha01a40ca	25/05/2021
ARC-EN-BARROIS	rue Etienne Jean Bouchu	ZO	68	non bâti	00ha09a52ca	25/05/2021
CHATEAUVILLAIN	3 place de Verdun	AC AC	422 466	bâti	00ha04a11ca 00ha00a62ca	25/05/2021
CHATEAUVILLAIN CREANCEY	13 rue du Pigeonnier	AA	63 190 189	bâti	00ha04a78ca 00ha02a07ca 00ha09a57ca	03/06/2021

❖ **TAD N°2 Vallée de l'Aube : Choix du prestataire pour la ligne de transport à la demande « circuit à destination de Chaumont »** : → à l'unanimité 33

Sarl Taxis d'Aphrodite, pour la période du 21/06/2021 au 31/04/2025, sur la base des prix (1,65 € HT/km) annexés à la présente délibération avec indexation de 2% tous les ans à compter du 01/01/2022.

Arrivée d'un Conseiller Communautaire Mme C. BOUSSARD

❖ **TAD N°5 'Castel' : Autoriser la Présidente à lancer la consultation pour un marché de 4 ans à compter du 01/10/21** → à l'unanimité 34

❖ Gémapi : choix du bureau d'études pour la réalisation d'études de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur les communes de Bricon, Cirfontaines-en-Azois et Orges Bureau LIOSE SASU pour les 3 lots → à l'unanimité 34

- Lot 1 : commune de Bricon : LIOSE SASU pour un montant de 12 698 € H.T.
- Lot 2 : commune de Cirfontaines-en-Azois : LIOSE SASU pour un montant de 13 694 € H.T.
- Lot 3 : commune de Orges : LIOSE SASU pour un montant de 19 718 € H.T.

→ Autoriser la Présidente à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions, avec dans un premier temps, une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 80%.

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Financeurs	Montant
Etude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur la commune de BRICON	12 698,00 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie (80%)	39 720,27 €
Etude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur la commune de CIRFONTAINE-EN-AZOIS	13 694,00 €		
Etude de lutte et de prévention des inondations par ruissellement sur la commune de ORGES	19 718,00 €		
SOUS TOTAL 1	46 110,00 €	CC3F/COMMUNES reste à charge 20%	9 930,07 €
Mission SATER (AMO et suivi technique et financier projet)	2 790,34 €		
Annonces légales	750,00 €		
SOUS TOTAL 2	3 540,34 €		
TOTAL HT	49 650,34	TOTAL HT	48 900,34 €
TVA 20%	9 930,07 €	TVA 20%	9 930,07 €
MONTANT TTC	59 580,41 €	MONTANT TTC	59 580,41 €

❖ PTRTE → à l'unanimité 34

→ Autoriser la Présidente à signer le protocole d'engagement avant la signature du pacte territorial.

La rédaction du PTRTE est en cours, en suite aux différents ateliers avec le cabinet Respublica et les maires qui se sont tenus en présentiel et en distanciel les 10, 25 et 27 mai. Par ailleurs, la Présidente souhaite remercier l'ensemble des maires et des acteurs économiques et touristiques, pour leur implication dans la démarche d'élaboration du PTRTE.

Théoriquement, il devait être validé en conseil communautaire et transmis en Préfecture au plus tard le 30 juin. Cependant, comme nous le pensions, la Préfecture vient d'informer la CC3F, que compte-tenu des échéances électorales, les PTRTE ne pourront faire l'objet, d'ici au 30 juin, d'une signature qui engagerait l'ensemble des parties prenantes.

Cependant Mme la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, souhaite acter l'engagement des partenaires tout en permettant la poursuite du travail sur le fond avec l'ensemble des acteurs.

Par conséquent, la CC3F est invitée à signer d'ici au 27 juin, un protocole de préfiguration de principe.

Enfin, le délai supplémentaire pour finaliser notre PTRTE doit nous permettre de finaliser notre projet de territoire et faire en sorte qu'il repose sur la concertation la plus large, en lien avec les maires de l'intercommunalité et les autres parties prenantes du territoire.

❖ Abbaye de Mormant → à l'unanimité 34

→ Création d'une commission ad hoc pour définir le contenu des études afin d'élaborer le cahier des charges.

La commune de Leffonds est propriétaire d'une partie importante de l'ancienne Abbaye de Mormant. Le site est classé au titre des Monuments Historiques, mais son état sanitaire est préoccupant et son avenir compromis. L'intérieur du bâtiment présentant des dégradations importantes et mettant en péril ce dernier.

Le sauvetage d'un tel bâtiment représente une charge financière mais également d'ingénierie difficilement envisageable aujourd'hui pour la commune.

Aussi, par courrier, la commune de Leffonds sollicite la Communauté de Communes pour la prise en charge d'études techniques, architecturales et archéologiques préalables à une restauration.

Rappel : lors du vote du BP 2021 de la CC3F, cette opération avait été actée.

Pour toutes ces raisons, il est proposé dans un premier temps la création d'une commission ad hoc pour définir les études afin d'élaborer un cahier des charges.

Les personnes intéressées (titulaires ou suppléants) peuvent s'inscrire dès à présent à la C.C.3.F.

Sont déjà inscrites : Philippe CORDIER, Nicolle PENSÉE, Catherine BOUSSARD, Martine HENRISSAT, Patrick CASUSO, Mariette VOILLOT, Yvette ROSSIGNEUX.

❖ **AVAP Arc-en-Barrois** : → à l'unanimité 34

→ Reprise de l'AVAP d'Arc-en-Barrois par la CC3F.

→ Autoriser la commission n°1 de reprendre ce dossier afin d'élaborer le cahier des charges.

→ Création de la commission locale SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables).

Est proposée à M. le Préfet pour avis la composition suivante :

► **Membres de droit :**

- le président de la commission PLUi : M. Patrice CLOSS – Vice Président en charge de l'urbanisme

- les maires des communes concernées par les SPR : M. Philippe FREQUELIN – Maire d'Arc-en-Barrois et Mme Marie-Claude LAVOCAT – Maire de Châteauvillain

- le Préfet de département (ou son représentant) ;

- le directeur de la DRAC (ou son représentant) ;

- l'architecte des Bâtiments de France (ou son représentant).

► **Collège des élus :**

- Elus de la CC3F au sein des conseillers communautaires

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BOGDAN Jean	M. HANUSZEK Gilles
Mme BOUSSARD Catherine	M. CASUSO Patrick
M. DUHOUX Franck	M. CAVIN Jean-Michel
M. CORDIER Philippe	Mme DEMANGEOT Josette

► **Collège des associations :**

OT3F – Office de Tourisme des Trois Forêts

CAUE Haute-Marne

Arc Patrimoine et Culture (Arc-en-Barrois)

La Clef des Champs (Châteauvillain)

► **Collège des experts :**

Parc national des forêts (siège social Arc-en-Barrois)

Fondation du patrimoine

Chambre des métiers 52

Ordre des architectes

❖ **Micro crèche BRICON : Approbation du projet** : → à l'unanimité 34

- Approbation du projet de construction d'une micro crèche intercommunale à Bricon à proximité immédiate du groupe scolaire sur l'une des deux parcelles communales ;
- Approbation du principe de conclure un bail emphytéotique, une fois la parcelle sélectionnée, entre la Commune de Bricon et la CC3F ;

- Choix de la parcelle sera validé lors d'un prochain Conseil Communautaire ;
 - Création d'une commission ad hoc pour le projet micro crèche intercommunale de Bricon ;
 - Charger la commission ad hoc de travailler sur ce dossier ;
- Les personnes intéressées (titulaires ou suppléants) peuvent s'inscrire à la C.C.3.F.
Sont déjà inscrits : Philippe CORDIER, Franck DUHOUX, Jean-Michel CAVIN, Patrice CLOSS, Yvette ROSSIGNEUX, Guy BEGUINOT, Josette DEMANGEOT, Martine HENRISSAT, Mariette VOILLOT, Muriel BOUGETTE, Jean-Louis BRESSON, Patrick CHECCHI, Charles GULLAUD*
- Autoriser la Présidente à lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre du projet de construction ;
 - Charger la Présidente de transmettre cette délibération à la Commune de Bricon pour suite à donner ;
 - Charger la Présidente de transmettre cette délibération pour information à tous les financeurs potentiels (CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, ...) ;
 - Dit que cette micro-crèche sera gérée en délégation de service public (DSP) ;
 - Charger la Présidente de déposer le premier dossier de demande de subvention auprès de la CAF ;

❖ ZAE Le Chameau – Aire camping-cars : Régularisation administrative et budgétaire

Actualisation du projet : Approbation de l'avenant à l'assistance à maîtrise d'oeuvre → à l'unanimité 34
Par délibération en date du 15/03/17, la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aire de camping-cars a été confiée au cabinet Euro Infra Ingenierie – Chaumont, pour un taux de rémunération de 5 % du montant H.T. du projet sur la base d'un projet d'aire d'environ 12-17 places. Depuis, le projet a bien évolué, et il a été agrandi (26 à 28 places), avec un coût estimé des travaux d'aménagement à 328 528 € H.T. (hors mobilier).

Cette actualisation déjà prévue au budget nécessite une régularisation administrative entre l'AMO et la CC3F. Par conséquent, il convient de procéder à un avenant au marché avec Euro Infra en portant le taux de rémunération de 5 % au nouveau montant des travaux estimé à ce jour.

Contrat initial : forfait provisoire : 6 000 € H.T. Avenant : forfait provisoire : 16 426.40 € H.T.

→ soit + 10 426.40 € H.T.



❖ Espaces France Services :

Lors du Conseil Communautaire du 13 avril dernier, il a été expliqué et présenté, lors du vote du budget primitif, la volonté du gouvernement de mettre en place un réseau « France Services ».

L'objectif gouvernemental serait d'implanter un point d'accueil par canton d'ici le 01/01/2022.

L'Etat encourage ainsi à la création d'un ou plusieurs Espaces France Services sur notre territoire.

Les Espaces France Services ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Aussi, la Présidente de séance informe l'assemblée, qu'en suite aux entretiens avec les services de la Préfecture et plus particulièrement, avec M. Rosa, il serait envisageable l'ouverture de deux EFS sur le territoire, à savoir :

- 1 à Arc-en-Barrois, qui pourrait se tenir dans un bâtiment appartenant à la commune et qui serait mis à disposition gracieusement à la CC3F ;

- 1 à Châteauvillain, qui pourrait se tenir, dans un premier temps et provisoirement, dans un bâtiment appartenant à la commune (centre des finances publiques) et qui serait mis à disposition gracieusement à la CC3F, avant une installation dans un bâtiment intercommunal, à réhabiliter au préalable, au site Le Chameau : maison n°2 ;

Les commissions dites n°2 'Développement des actions économiques et sociale' et n°3 'Gestion des bâtiments' devront reprendre ce dossier afin de poursuivre et piloter les réflexions sur ces projets ;

Des décisions devront être prises lors d'un prochain Conseil Communautaire et, si la CC3F souhaite se doter de ces nouveaux services, il conviendra d'effectuer une modification statutaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19h45.

**La Présidente de séance,
Mme Yvette ROSSIGNEUX**

**La Présidente,
Mme Marie-Claude LAVOCAT**